

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Maire de Ceaulmont
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Marie-France MARTINEAU – Adjointe au Maire de Valençay
- Monsieur Yves CRON – Maire de Poulaines
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Michel BOUGAULT – Conseiller municipal d'Issoudun
- Madame Brigitte VOITIER – Maire de Saint-Maur
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Châtillon-sur-Indre
- Madame Annick FOURRÉ – Adjointe au Maire d'Ardentes
- Madame Ghislaine VERKEN – Adjointe au Maire de Buzançais
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Annick BROSSIER – Présidente de la Communauté de Communes d'Écueillé-Valençay
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président de Châteauroux Métropole
- Madame Florence PETIPEZ – Conseillère communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Virginie ELION – Maire d'Aigurande
- Monsieur Gilles LHERPINIÈRE – Maire de Le Blanc

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence PETIPEZ

Délibération CA-2026-26
Séance du 29 juin 2026

OBJET : DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment ses article 21 et 22,

Le Président Xavier ELBAZ propose de définir la composition d'un bureau élargi aux membres du Conseil d'Administration,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – Fixe la composition du bureau comme suit :

- Le Président du Centre de Gestion
- Les Vice-Présidents du Centre de Gestion
- Deux membres du Conseil d'Administration.

Le Président,



Xavier ELBAZ